

BULLETIN MUNICIPAL/ SAINT-BENJAMIN



ATTENTION AU DÉNEIGEMENT

Nous vous rappelons qu'il est interdit par le *Code de la sécurité routière*, **article 500**, de **disposer de votre neige dans le chemin public**. Quiconque contrevient au premier alinéa de l'article 500 commet une infraction et **est passible d'une amende de 300 \$ à 600 \$** et, en cas de récidive, de 3 000 \$ à 6 000 \$.

Lors de précipitations, **veuillez ne pas pousser de neige sur l'accotement ou de l'autre côté du chemin**, cette opération laisse des résidus dans le chemin public et entrave la circulation des véhicules routiers. Ne nous obligez pas à faire appel à la Sûreté du Québec afin d'intervenir dans lors de telle situation.



HORAIRE DE LA PATINOIRE

(début et fin de la saison selon les conditions climatiques)

Lundi au vendredi: 15h à 17h et de 18h à 21h

Samedi & dimanche: 13h à 17h et de 18h à 21h

Pour la période des fêtes: ouvert de 13h à 17h.

Retour du service de restauration à l'OTJ de Saint-Benjamin

Le service de restauration sera offert pour les saisons automne et hiver 2017-2018 à l'OTJ de Saint-Benjamin.

Madame Berthe Poulin se fera un plaisir de vous accueillir.

Le service de restauration sera ouvert du vendredi au dimanche.

Voici les heures d'ouverture:

Vendredi : 16 h 00 à 20 h 30

Samedi: 11 h 00 à 20 h 30

Dimanche: 11 h 00 à 20 h 30



Cours de Gardiens avertis

(11 ans et plus)

Lundi, le 5 mars 2018



COORDONNÉES

Nom(s) de(s) l'enfant(s) : _____

Nom d'un parent : _____

Adresse complète : _____

Tél : _____ Courriel : _____

Nom de l'autre parent : _____

Horaire du cours : 8 h 30 à 16 h 00 (lundi, le 5 mars 2018)

Endroit : Édifice municipal de Saint-Benjamin au 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin. Les participants doivent apporter un repas froid pour dîner sur place.

Paiement : Argent comptant ou chèque à l'ordre de la municipalité de Saint-Benjamin. Pour réserver la place de votre (vos) enfant(s), envoyez le formulaire complété, avec votre paiement, au bureau municipal de Saint-Benjamin au 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin, G0M 1N0.

Coût : 40 \$ (par participant)

Total : _____ \$

Informations : Dominic Veilleux 418 957-9634 ou loisirscollectifs@sogetel.net

Nous devons atteindre un minimum de 10 inscriptions pour pouvoir offrir le cours. Nous acceptons donc des enfants d'autres municipalités pour combler les places disponibles.

GROUPE DE DEUIL

SOUTIEN AUX PERSONNES

VIVANT UN DEUIL

OFFERT PAR LE *CENTRE D'ÉCOUTE ET CENTRE DU DEUIL* DU CEPS BEAUCE-ETCHEMINS



DEBUT SEMAINE DU 26 FEVRIER 2018

LIEU : MRC DES ETCHEMINS *

INFORMATIONS

NOUVEL ESSOR
418 383-5252 # 5
Sans frais :
1-844-383-5252

* Lieu à préciser



CE QUE C'EST :
Groupe d'entraide pour les personnes vivant un deuil suite au décès récent ou lointain d'un être cher.

C'est un lieu de partage et de soutien pour vous accompagner dans les différentes étapes du deuil, quel que soit le type de deuil vécu.

Les services sont gratuits

Message de la SPA

UN AN DE NOURRITURE À GAGNER

La S.P.A. Beauce-Etchemin vous offre la chance de gagner un an de nourriture pour votre animal. Pour participer, il suffit d'acheter ou de renouveler la licence de votre animal de compagnie avant la fin du mois de mars.

Peu importe la date à laquelle vous avez payé la licence en 2017, elle devra être renouvelée en 2018. De plus, si votre animal doit être inscrit au registre et qu'il ne l'est pas, vous êtes passible d'amende. Le paiement du constat émis ne fait pas en sorte que votre licence est payée.

Alors, ne perdez pas de temps et enregistrez votre animal en payant sa licence le plus tôt possible. Que ce soit avec une carte de crédit sur notre site Internet, par accès D, les vendredis après-midi à l'hôtel de ville de Saint-Georges ou en passant à notre boutique de Beauceville.

QUELLE QUE SOIT LA SAISON, FIDO SE SOULAGE !

De plus en plus, les citoyens qui font marcher leur chien sont conscients qu'il est nécessaire de ramasser les excréments de leur animal lorsque celui-ci se soulage chemin faisant. Certains croient qu'il s'agit d'une délicate attention estivale. Hé bien non, qu'elle que soit la saison, il est obligatoire de ramasser les excréments laissés par votre animal. Vous devez utiliser un sac et non pas pousser le tout sur le terrain du voisin le plus proche.

De plus au cours de l'hiver, il est important de ne pas laisser accumuler les dégâts sur votre terrain ou sur celui des voisins. Très bientôt la neige fondra et laissera un décor malpropre et nauséabond. Oui, c'est du civisme, mais c'est plus que du ça... c'est un règlement municipal et il peut vous en coûter cher de ne pas le respecter. Passez du bon temps avec ceux que vous aimez, incluant vos animaux de compagnie !

SAISON HIVERNALE

Avec l'arrivée de l'hiver et ses conditions particulières (neige, verglas, glace), nous vous demandons votre collaboration afin de respecter le *Code de la sécurité routière*, article 500, qui mentionne: **Nul ne peut, sans y être autorisé légalement, occuper la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'emprise ou les abords d'un chemin public ou y placer un véhicule ou un obstacle, de manière à entraver la circulation des véhicules routiers sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin.**



Lorsque cet article de loi est respecté, les opérations de déneigement faites par nos employés sont plus efficaces et sécuritaires. Merci de votre compréhension!

MESSAGE INCENDIE

Les balcons et les portes d'issues de secours bien déneigés peuvent vous sauver la vie et faciliter l'évacuation du bâtiment.

Remplacez les avertisseurs de fumée selon les recommandations du fabricant, généralement aux dix (10) ans. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil.

Adoption du règlement 390-18 relatif au paiement des taxes 2018 vois les articles suivants:

ARTICLE 1. TAUX DE TAXES ET TARIFS DE COMPENSATION

Les taux de taxes et tarifs de compensation énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2018 :

La taxe foncière générale imposée et prélevée est de \$0.9026/100\$ de valeur imposable. Une taxe de \$0.075/100\$ pour les services de la Sûreté du Québec, une taxe de \$0.025/100\$ pour le camion incendie, une taxe de \$0.0085/100\$ pour le chargeur sur roues ainsi qu'une taxe pour \$0.02/100\$ pour le règlement d'emprunt du 14^e rang Est.

Ordures et recyclage : \$181.50 pour chaque résidence
 \$265.00 pour les commerces
 \$338.00 pour les commerces spéciaux
 \$73.00 pour les chalets et cabanes à sucre

Réseau d'égout : \$69.00 par unité pour le traitement des eaux usées (immobilisation règlement #283-99)
 \$227.00 par unité pour l'opération des systèmes de traitement des eaux usées (règlement #283-99) et l'entretien du réseau.

Disposition des boues de fosses septiques : \$35.00 pour résidences, chalets et cabanes à sucre

ARTICLE 2. PAIEMENT EN PLUSIEURS VERSEMENTS

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est supérieur à \$300.00 le débiteur aura le choix de le payer en un versement unique ou en deux versements égaux. Lorsque le total des taxes et compensations est supérieur à \$600.00, le débiteur aura le choix de bénéficier de 3 versements égaux. Enfin, lorsque le total des taxes et compensations est supérieur à \$900.00, le débiteur aura le choix de bénéficier de 4 versements égaux.

ARTICLE 3. DATES D'ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS

La date d'échéance du premier versement ou du versement unique est le 22 février 2018. La date d'échéance du deuxième versement est le 26 avril 2018. La date d'échéance du troisième versement est le 21 juin 2018 et la date d'échéance du quatrième versement est le 23 août 2018, et ce avec une proportion de 25% à chacun des versements. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

ARTICLE 4. INTÉRÊTS ET FRAIS SUR LES VERSEMENTS ÉCHUS

Les intérêts, au taux de 13% l'an, s'appliquent à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement. Des frais de \$20.00 s'appliquent lorsqu'il y a lieu de faire une lettre recommandée.

Suite règlement 390-18

ARTICLE 5. TARIFS POUR SERVICES MUNICIPAUX

Les biens et services offerts par la Municipalité font partie intégrante du règlement des taux de taxation annuelle et sont par conséquent révisés chaque année. Tout tarif ci-après décrit pourra être révisé par résolution en cours d'année.

PHOTOCOPIE:	0,50 \$
Photocopie couleur :	1,00 \$
Photocopie recto verso ou 11 X 17:	1.00 \$
Photocopie de matrice :	2.00 \$ au bureau 5.00 \$ par fax ou courrier
CONFIRMATION DE TAXES :	15.00 \$ Notaires ou autres
TÉLÉCOPIE :	1,50 \$
Page de garde :	Gratuit
Page suivante :	0.50 \$
BAC VERT OU BAC BLEU :	93,00 \$
	<i>Si le tarif augmente pour l'achat, la hausse sera chargée.</i>

LOCATION DE SALLES :

Organismes et comités OSBL :	Gratuit
Organismes à but lucratif et autres :	
Pour organisme de St-Benjamin	125,00 \$/jour
Pour organisme extérieur	150,00 \$/jour
Préparation salle la veille (après 18h) :	25,00\$
Location pour décès *:	250,00 \$/1 ^{er} jour 100,00 \$/jour additionnel
Montage salle pour buffet :	50,00 \$
Formation de courte durée (- de 3h)	15,00 \$/hre, maximum 25,00\$
	<i>*L'usage de la salle de l'édifice municipal comme salon funéraire aura préséance.</i>

LOCATION D'ÉQUIPEMENT :

Tables :	5,00 \$/table
Chaises :	0,50 \$/chaise
Jeux de poches	10,00\$/jours
Organismes et comités OSBL :	Gratuit

INCENDIE DE VÉHICULES :

(article 20.1.2 du règlement #350-11)

Autopompe :	225,00\$/heure
Véhicule d'urgence :	75,00\$/heure

PERMIS DE BRÛLAGE : 10,00 \$

VOIRIE :

Terre de fossés :	gratuit au plus proche
Vieux ponceaux :	prix fixé selon l'état des matériaux
Loader:	125\$ /heure avec chauffeur

Prévisions budgétaires 2018

Voici les prévisions budgétaires pour l'année 2018 approuvées et adoptées par les membres du conseil lors de la rencontre spéciale pour l'adoption du budget le 22 janvier 2018:

REVENUS 2018:

Taxes sur la valeur foncière	921 894.00 \$
Tarifification pour services municipaux	181 109.00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	6 012.00 \$
Autres revenus de sources locales	96 250.00 \$
Revenus de transferts	318 114.00 \$
TOTAL :	1 523 379.00 \$

DÉPENSES 2018:

Administration générale	282 143.00 \$
Sécurité publique	154 407.00 \$
Transport	594 836.00 \$
Hygiène du milieu	151 438.00 \$
Aménagement, urbanisme & développement	72 924.00 \$
Loisirs & culture	73 980.00 \$
Frais de financement	44 130.00 \$
Immobilisations & Investissements	149 521.00 \$
TOTAL :	1 523 379.00 \$

IMPÔT 2018

IMPÔT 2018



Votre revenu pour 2017 était peu élevé (moins de 25 000 \$).

Votre situation fiscale est simple.

Vous avez besoin d'aide pour compléter vos déclarations d'impôt.



NOUVEL ESSOR

Le Service d'Action Bénévole de Nouvel Essor PEUT VOUS AIDER.

Si vous désirez bénéficier de ce **SERVICE GRATUIT**, vous devez apporter vos papiers les **VENDREDIS** de 9 h 00 à 16 h 00 :

LAC ETHEMIN, Bureau Municipal
208, 2^e avenue, salle du Conseil,
(entrée à l'arrière, porte à votre droite)
VENDREDI le 2 MARS

ST-PROSPER Centre Culturel,
2585, 30^e rue (à côté de l'aréna) :
VENDREDI 16 MARS

STE-JUSTINE, local NOUVEL ESSOR,
191 rue Langevin (entrée au sous-sol) :
VENDREDI 23 MARS

Pour information : 418-383-5252 # 8

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

POSTE À COMBLER: Comité consultatif en urbanisme

Quatre (4) postes sont à combler au Comité consultatif en urbanisme. Le mandat de ce poste se termine en mars 2020. Le rôle principal du Comité consultatif en urbanisme est d'étudier les demandes de dérogation mineure et de permis dans le PIIA et de faire ses recommandations au conseil municipal sur ces demandes. Un montant de 50\$ par réunion est accordé pour les membres présents à ces réunions. **Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature au bureau municipal avant le 14 février 2018.**

BINGO

23 février
19 heures
399 rue Principale
Saint-Cyprien

Cartes en vente sur place
1500\$ en prix

Informations : 418-625-8561



MASSOTHÉRAPIE

360 av du Buisson
Saint-Benjamin

Sébastien Cittadini
Massothérapeute

418-594-2246

Clinique de massothérapie

L'équilibre à portée de main



168, 1^{ère} Avenue
Saint-Benjamin

418-226-6080
Sur rendez-vous

Élizabeth Vibert
Massothérapeute-Kinésithérapeute



Desjardins
Caisse du Sud de la Beauce

Alain Sauvé
Directeur général

Siège social
2880, 25^e Avenue
Saint-Prospère (Québec) G0M 1Y0

418 594-8227
1 866 694-8227
Télécopieur : 418 594-8840
alian.f.sauve@desjardins.com



CERCLE DE FERMIERES SAINT-BENJAMIN

Objectifs : Sauvegarder le patrimoine artisanal.
Travailler à améliorer la condition féminine et familiale.
Briser l'isolement en créant un nouveau cercle d'amies.

Revue l'Actuelle et ses divers sujets : famille, recettes, patrons, artisanat, entrevues.

Activités : Journée de la Culture, Marché La Belle Fermière, Club La Belle Fermière, Conférences, Ateliers, Cours, etc.

No. de tél. : 418-594-8725

418-594-5946

Coiffure Marie-Jo
Coiffure unisexe

coiffeuse
Marie-Josée Nadeau

343 ave des saules
St-Benjamin Qc G0M1N0

mariejos@outlook.com

Merci de votre confiance!



MATÉRIAUTHÈQUES

« Récupérer le passé pour construire l'avenir »

La Grande Relâche Régionale
Des Etchemins 2018



Des activités partout dans la région

Ne manquez pas la période d'inscription

☎ 418-957-7857

Profitez du dynamisme de plus de 20 partenaires



Loisirs Intermunicipal

Février 2018

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16 <i>Bureau Fermé Vérificateurs Comptable</i>	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Date des séances du Conseil 2018: 8 janvier, 6 février, 5 mars, 9 avril, 7 mai, 4 juin, 9 juillet, 13 août, 10 septembre, 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre.

Les séances débutent à 19 h à la salle du conseil au 440, avenue du Collège.



Recyclage



Ordures

Bibliothèque:

Mercredi: 12 h 30 à 14 h 00

Jeudi: 18 h 15 à 20 h 00



Séance du Conseil:

1er lundi du mois
(sauf exceptions)



NUMÉROS UTILES

Ambulance-Incendie-Police	911	Hôpital St-Georges	418 228-2031
Âge d'Or	418 594-8189	Nouvel Essor	418 625-9082
Bibliothèque	418 594-6068	Répertoire ressources communautaires	211
Bureau Municipal	418 594-8156	SPA Beauce-Etchemin	418 774-8803
Bureau de poste	418 594-1212	CEPS Beauce-Etchemin	418 228-0001
CLSC des Etchemins	418 625-8001	Parent'aime	418 625-2223
CLSC St-Prosper	418 594-8282	Proches aidants	418 594-8282
Coop de solidarité à domicile	418 625-4500	Ressourcerie Bellechasse	418 642-5627
Cuisines collectives	418 625-4112	Groupe Espérance Cancer	418 227-1607
École la Tourterelle 3100	418 228-5541	Info-Santé	811
Tony Demers (Recyclage)	418 313-1440	Taxi collectif des Etchemins	418 227-2626